

ALDE

Assemblée Générale 15/03/2022





Rapport moral

- L'exploitation des ouvrages et de la forêt du Domaine dont l'ALDE est gestionnaire est à présent maîtrisée, des travaux de maintenance et de renouvellement sont à prévoir en permanence en fonction de l'évolution des ouvrages et de la forêt. Outre les prestations spécifiques d'entreprises, ils nécessitent 400 jours de travail par an.
- **Réalisations** : Issues des décisions des AG 2021 et antérieures, elles se poursuivent sur les années 2022 et suivantes.
 1. Poursuite de la sauvegarde de la forêt avec le CNPF, réussite des plantations expérimentales, maîtrise du sylvopastoralisme.
 2. Progression de la clarification de la propriété collective de l'ALDE
 3. Opération de dénomination des voies et de numérotation définitive des adresses terminée
 4. Démarches en cours avec Suez et les services de l'État dans le but de restituer les terrains occupés par la décharge.
 5. Pérennité des ouvrages et du cadre de vie assurée avec souplesse et lissage dans le temps grâce à la décision prise à l'AG 2015.
 6. Collaboration active avec la Municipalité et NCA, en particulier pour la forêt, vidéo surveillance, déchets verts, ordures ménagères et pacification de Marcel Pagnol.

TRAVAUX REALISES EN 2021



TRAVAUX REALISES EN 2021

HORS ESPACES VERTS ET FORETS



■ **Eclairage**

- **Renouvellement de la cascade des pins et complément d'Eridan en cours.**

Les renouvellements sont effectués en technique LED

- **Maintenance des poteaux (mécanique, peinture) sur l'ensemble du réseau (+ de 130 points lumineux)**

■ **Espaces partagés**

**Cohabitation piétons - circulation et stationnement -
Traitement de la garantie d'accès des véhicules
d'urgence à la Treille (élargissement et aire de
retournement).**

Reste la signalétique à installer

Financement par reprise sur provisions, réalisation interne et externe

TRAVAUX REALISES EN 2021

HORS ESPACES VERTS ET FORETS

- **Locaux poubelles : l'augmentation de la capacité des locaux par aménagement interne ou agrandissement est terminée, la dotation par NCA de bacs supplémentaires (16) est effective**
- **Points livres : officialisant l'initiative de quelques colotis, l'ALDE a installé 2 points livres, un au parking nord 1384 Avenue Pagnol, l'autre entrée sud 3129 Avenue Pagnol.**

Financement par reprise sur provisions, réalisation interne et externe

TRAVAUX REALISES EN 2021

VOIRIE

❑ **Opérations de point à temps nécessaires pour 2021 réalisées.**

❑ **Elargissement de l'allée de la Treille terminé**

Sauf incivilité des résidents (stationnement dans les aires de retournement ou amputant l'espace de circulation des 3.5 m nécessaires), la garantie d'accès des véhicules d'incendie et de secours est assurée dans tout le Domaine.



TRAVAUX REALISES EN 2021

EAUX USEES

- ❖ Interventions d'entretien courant des réseaux d'eaux usées (2,6 km et 123 regards)
- ❖ Réseau Pagnol Est et Garlaban : attente de la résolution du recours auprès de l'assurance du promoteur du Hameau de Garlaban

EAUX PLUVIALES

- ❖ Interventions d'entretien courant des réseaux d'évacuation des eaux pluviales



TRAVAUX REALISES EN 2021 HORS ESPACES VERTS ET FORETS

- ❑ **Dénomination des voies et affectation définitive des numéros :**

L'opération est terminée ainsi que la mise à jour des informations sur les sites officiels.

Le détail de cette opération, conforme aux statuts, lourde en temps bénévole, est publié sur le site.



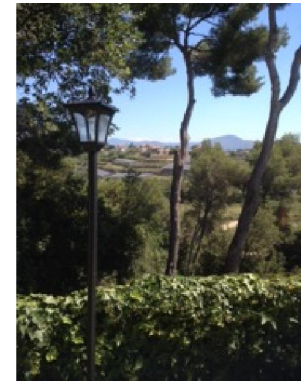
Espaces Verts et forêt 2021

- ❑ **Traitement des chenilles et traitement phytosanitaire**
 - Agrément du personnel confirmé
 - Suivi des pièges à chenilles

- ❑ **Abattage**
 - Reporté en 2022

- ❑ **Elagage**
 - Pas d'opération spéciale hormis les tailles habituelles

- ❑ **Développement de la forêt**
 - Suivi des plantations MEDFORFUTURE : reprise quasi complète des plants, débroussaillage des espaces
 - Sélection des repousses lors du débroussaillage



Espaces Verts et forêt 2021 (suite)

▶ DEBROUSSAILLEMENT

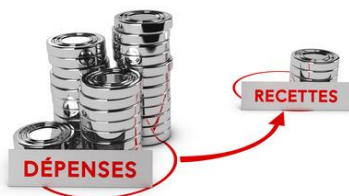


- Traitement des extérieurs nord et sud du Domaine
- Développement des parcs fixes pour pérenniser le sylvopastoralisme (ânes) sur 11 ha
- Complément et / ou préparation au sylvopastoralisme par intervention robot ou manuelle
- ▶ Tous les ans, par nos jardiniers, 20.000 m² d'espaces verts



Dépenses 2021 (1/2)

	Réalisé	Recettes	Budgété
Personnel : rémunérations et charges sociales	53921	0	65000
AGEFIPH	0	892	-5000
Formation continue	0	0	1000
Tenue, équipements de sécurité	184	0	1000
Assurances	3961	0	4000
Entretien véhicule, engin, carburant	6770	0	3500
Espaces verts :			
Entretien espaces verts	17521	0	18000
Petit outillage / matériel d'exploitation	766	0	3000
Débroussaillage	9170	0	8000
Gestion des forêts (abattage et élagage)	2240	0	6000
Entretien :			
VRD Routes / EU / EP	83	0	3000
Eclairage	2708	0	1000
Réseau Télévision	0	0	2000



Dépenses 2021 (2/2)

	Réalisé	Recettes	Budgété
Frais Généraux :			
Consommation électricité	10544	0	9500
Consommation eau	775	0	1200
Fournitures consommables atelier	310	0	900
Fournitures de bureau	268	0	600
Cotisation ANCC + taxe foncière	80	0	800
Timbres, téléphone, site Web, photocopies	1578	40	1500
Frais bancaires	361	0	200
Honoraires comptable	4946	0	4500
Frais contentieux et actes juridiques	1590	0	3000
Remplacement véhicule	0	0	0
Divers (frais de réunion)	765	0	1200
TOTAL hors dotation:	118541	932	133900
Dotation pour renouvellement et investissements	55366		57300



Recettes 2021

	Réalisé	Budgété
Cotisations 2021 et Parking Bastides Hautes	172383	190700
Produits financiers	592	500
TOTAL	172975	191200

Travaux 2021 financés par reprise sur provisions



	Réalisé	Recette	Budgété
Renouvellement voirie + aménagement	21892	0	15000
Renouvellement eaux pluviales	0	0	5000
Renouvellement EU	0	0	5000
Renouvellement éclairage public aménagements	7568	0	7000
Plantations et embellissements	0	0	5000
Espaces partagés / signalétique	1426	0	15000
Opération forestière	3259	1800	15000
Vidéo surveillance	0	0	25000
Aménagement locaux poubelle	16466	0	10000
TOTAL	50612	1800	97000



RESULTATS 2021

	Réalisé	Budgété
Dépenses budgétaires (y compris dotations aux provisions , subventions, facturations, et hors programme travaux)	172975	191200
Recettes statutaires (hors cotisations dues non payées)	172975	191200
Résultat (Recettes –Dépenses)	0	0

Dotation aux provisions: 55366

Reprise sur provisions: 48812

variation provisions : 6554

Hors érosion financière



Etat des PROVISIONS pour RENOUVELLEMENT et INVESTISSEMENTS

Etat au 31/12/2021

Placements bancaires
et
Comptes courants

Total : 460 878 €

Vote





TRAVAUX PREVUS 2022

VOIRIE

- Maintenance et réparation des voiries déterminées selon diagnostic annuel
 - Maintenance par technique « point à temps » de 0 à 3 jours à déterminer selon les besoins constatés

- Financement par reprise sur provisions



TRAVAUX PREVUS 2022

■ Eaux pluviales :

- Visite et curage (entreprise) : 2,1 km et 70 avaloirs
- Aménagements et réparations en fonction des éventuelles dégradations non connues à ce jour

➤ Financement par reprise sur provisions

■ Assainissement :

- Visite selon plan (interne ALDE) et curage ou chemisage en cas de besoin détecté (SNADEC ou HYDROSONIC) : 2,6 km et 123 regards
- Aménagement et réparations fonction des éventuelles dégradations non connues à ce jour

➤ Financement par reprise sur provisions

TRAVAUX PREVUS 2022



- **Eclairage**
 - Passage progressif à la technique LED en fonction de l'expérience des Bastides
 - Extensions et compléments en fonction des constats (exemple Allée d'Eridan) et incidents
 - Suite renouvellement de la cascades des pins et complément d'Eridan.
 - Financement par reprise sur provisions, réalisation interne et externe

TRAVAUX PREVUS 2022

- ❑ Mise en œuvre avec la municipalité de la vidéo surveillance.
(décision 2021 et report 2022)

- ❑ Fin du démantèlement du réseau TV obsolète

- ❑ Enlèvement des déchets avec NCA
En plus des 3 conteneurs verre, installation de 4 conteneurs journaux :
 - Un en métal au 3129 avenue Pagnol
 - Trois en bois au 11, allée des jardins de l'étoile; au parking nord 1334; et face à l'ALDE au 2046 avenue Pagnol.

➤ **Financement par reprise sur provisions**

TRAVAUX PREVUS 2022

Signalisation / sécurité



- Les voies du Domaines sont privées et ouvertes à la circulation publique. Elles ont été prises en compte comme telles lors de la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020 relative à la dénomination des voies.

Poursuite de la mise en place de la signalétique des noms des voies carrossables et des chemins dans les conditions prévues au statut.

- Gestionnaire de sa voirie, l'ALDE a le devoir de garantir l'accès des véhicules d'urgence, tout en optimisant la capacité de stationnement et la sécurité des piétons. Dans ce but, l'ALDE poursuit l'aménagement des impasses en zones de rencontre, et demandera à la municipalité d'en prendre acte en tant que détenteur des pouvoirs et devoirs de police.

Mise en place de la signalétique (sol et panneaux)

- **Financement par reprise sur provisions**

ESPACES VERTS 2022



- ❑ Traitement des chenilles :
 - ▶ Expérimentation de pièges confirmée
- ❑ Débroussaillage :
 - ▶ Complément au débroussaillage engagé par sylvopastoralisme (ânes) et opération forestière à déterminer (plantation et sélection des repousses)
 - ▶ Finalisation des clôtures fixes pour les ânes
- ❑ Intégration et mise en conformité des pratiques de désherbage des voies et chemins avec les exigences de la loi Labbé
 - ▶ Entretien de 20.000 m² d'espaces verts par nos jardiniers

PPRIF



- Défini par Arrêté préfectoral de Février 2014
- Le règlement du PPRIF tient compte de la création de la piste des Mourget, de la politique de l'ALDE relative au débroussaillage et du Plan Simple de Gestion (PSG) de la forêt
- Obligation avérée, sous peine de responsabilité civile et pénale de l'ASL, de mettre en œuvre le PSG (opération forestière conduite en 2019) et des OLD (broyage des rémanents suite à abattage et ébranchage)
- Chaque propriétaire est responsable de la sécurité de son bien au regard des textes en vigueur



Gestion des déchets verts

- **RAMASSAGE ET ELIMINATION EN DECHETTERIE**

Voir sur notre site la démarche entreprise auprès de NCA suite à l'injonction de stopper nos pratiques.

L'opération continue temporairement, mais à titre onéreux (4000€ / an).

Nous sommes dans l'attente de la réponse de NCA et d'une action de la municipalité.

- **Brûlage du résiduel conforme à l'arrêté préfectoral du 10/06/2014.**

Actions diverses

- Négociations avec les collectivités locales pour participation financière à la maintenance et au renouvellement des ouvrages privés ouverts à la circulation publique
- Valorisation des espaces verts et boisés : réhabilitation et balisage des chemins, pistes et sentiers (réflexions menées en coordination avec la municipalité)
- Le traitement du paiement des charges revient à 20€ par coloti. Il est réduit à zéro en cas de paiement par virement, comme précisé sur l'appel de charges. Le syndicat est souverain pour toute demande de dérogation.
- **Chaque coloti est invité à communiquer et mettre à jour chaque année son adresse e-mail et ses coordonnées téléphoniques auprès de l'ALDE**



Gestion de la forêt 2022

Pour perdurer, la forêt doit être entretenue

- **Suivi de l'évolution de la forêt , aménagement naturel ou assisté en collaboration avec le CNPF**
- **Abattage sélectif permettant le développement de sujets sélectionnés**
- **Abattage de sujets mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens**
- **Suivi des plantations / Sélection des repousses**
- **Mise en place d'un schéma directeur sur 30 ans avec le CNPF.**
- **Interaction entre sylvopastoralisme, plantations et repousses**



BUDGET 2022 1/4

Personnel :

Rémunérations et charges sociales	60000
AGEFIPH	0
Formation continue	1000
Tenue, équipements de sécurité	1000
Assurances	4200
Entretien véhicules, engins, carburant	7000

Espaces verts :

Entretien espaces verts	18000
Petit outillage et matériel d'exploitation	3000
Débroussaillage	9000
Gestion des forêts (abattage, élagage, plantations)	5000

Entretien :

VRD (route EU EP)	3000
Eclairage	2000



BUDGET 2022 (Suite 2/4)

Frais Généraux :

Consommation électricité	10000
Consommation eau	1000
Fournitures consommables atelier	800
Fournitures de bureau	500
Cotisation ANCC + taxe foncière	800
Timbres, téléphone, site Web, photocopies	1400
Frais bancaires	400
Honoraires comptable	5000
Frais contentieux et actes juridiques	3000
Achat véhicule	0
Divers (frais de réunion)	1200
TOTAL hors dotation	137300

Dotation pour renouvellement et investissements

64700



BUDGET 2022 3/4

ENTREES

Cotisations 2021	174200
Cotisations années précédentes	21000
Parking Bastide Haute	6300
Produits financiers	500
Recettes prévisionnelles	202000



Renouvellement et investissements financés par reprises sur provisions 2022

	Budgété
Renouvellement voirie	10000
Renouvellement eaux pluviales	5000
Renouvellement eaux usées	5000
Renouvellement éclairage public et aménagements	22000
Vidéo surveillance	25000
Plantations et embellissements	5000
Espaces partagés / signalétique / sécurité	15000
Aménagements	5000
Opération forestière et OLD	15000
TOTAL	107000

Synthèse Budget 2022 (€)

▶ Entrées	202000
▶ Dépenses y compris dotations aux provisions	202000
▶ Dotation renouvellement / investissements	64700
▶ Reprise sur provisions :	107000
▶ Variation nette des provisions :	- 42300

VOTE TRAVAUX ET BUDGET 2022





Budget prévisionnel 2023

- ▶ Entrées : 210000 €
- ▶ Sorties, y compris dotation pour renouvellement et investissements : 210000 €

REGULARISATION DE LA PROPRIETE COLLECTIVE (ALDE)

- **Commencées en 2016, les démarches dans le but de rendre effective la propriété de l'ALDE ont permis en 2021 d'acquérir la pleine propriété des voies de la Treille et des parkings de l'allée du Centaure, anciennement propriété de Mr Conti. Cela nous a permis d'élargir l'allée de la Treille nord.**
 - **Dans le même esprit, d'autres démarches sont en cours conformément aux AG2017 et 2021**
- ▶ ***Analyse cadastrale du Domaine:***
- ***Correspondance lot- parcelle***
 - ***Détermination des propriétaires des parcelles non affectées aux lots individuels***
 - ***Réaffectation des propriétés***

DOMAINIBUS

- ▶ Merci de vous reporter aux publications sur notre site. [Informations diverses – Domaine de L'étoile \(domaine-etoile.org\)](https://domaine-etoile.org)
- ▶ Merci de manifester via la feuille de vote votre intérêt ou votre désintérêt
- ▶ Avis sur feuille de vote



Affaires en suspens avec municipalité et NCA

- ▶ *Pacification avenue Marcel Pagnol : hors le parking en face de l'ALDE et de l'aménagement voirie associé, rien n'a été fait pour casser la vitesse depuis 2016 ; va-t-on attendre des morts avant de réagir ?
- ▶ *Tenchurades : malgré nos nombreuses interventions (voir document sur notre site), le dossier reste en suspens ; pendant ce temps, le fond du thalweg reste inaccessible, c'est devenu une véritable jungle, va-t-on attendre un autre incendie meurtrier comme en 2003 ?

Pacification de l'Avenue Marcel Pagnol

- ▶ La vitesse reste le problème majeur
- ▶ L'établissement d'une zone 30 sur la totalité de Marcel Pagnol est demandé



Elections au Bureau de l'ALDE

- **Sortants :**
 - Mr Gabriel Joulié
 - Mr François Ammi

ELECTION OU REELECTION

- **Se représente :** Gabriel Joulié
- **Se présentent :** Dominique Muller
 - Sébastien Plaisant
 - Didier Piette

VOTE

ELECTIONS



Informations - questions diverses



- ▶ **REGARDS** - avaloirs - boîtiers électriques :
l'ALDE exploite les réseaux dont elle est propriétaire.
- **Rappel** : obligation pour les particuliers ayant un organe d'exploitation sur leur propriété individuelle de laisser un accès dégagé en permanence.

- ▶ **TAILLE DES HAIES** :
➤ **Rappel** : obligation pour les particuliers de laisser libres de tout surplomb les voies publiques et privées collectives (ALDE). Voir Statuts sur votre site.
Après visite et avertissement, l'ALDE prendra les mesures ad hoc à titre onéreux (vote 2014).

Informations et questions diverses

- Traitement des moustiques
- Locaux poubelles : l'augmentation constante des incivilités a pour corollaire la remise en état quotidienne par le personnel au détriment des tâches habituelles. Si tout le monde n'y met pas du sien, l'ALDE facturera leur entretien dès 2022 par une augmentation conséquente des charges de chacun (50 €)
- Coffret S300 (photo) électrique et eau
- Graffiti
- Voisins vigilants



Pérennité de l'ALDE

- ▶ La gestion de votre Domaine est lourde. Un audit réalisé il y a quelques années par un syndic professionnel tenait comme indispensable sa gestion par 2 syndics professionnels, ce qui provoquerait un doublement des charges.
- ▶ Si l'ALDE vient à disparaître par manque de bénévoles, nul doute que l'écrin de verdure qui en fait la beauté disparaîtra sous la pression des promoteurs. Nous avons besoin de colotis motivés par notre bien commun (technique, financier et juridique) pour assurer la relève. Nous avons besoin aussi de spécialistes en droit (avocats, juristes, etc.) pour assurer la défense de nos intérêts.
- ▶ Le site du Domaine (domaine-etoile.org) est lourd à gérer. C'est une mine d'informations avec plans, carte, petites annonces, règlement, actualités, etc. Or nous constatons que nombre de colotis ne vont pas y chercher les réponses à leurs questions, alors qu'il est mis à jour régulièrement. Si personne ne le consulte, nous le fermerons.

Incivilités

- ▶ Poubelles : nous avons rajouté 16 poubelles en 2021. Force est de constater que début 2022, elles sont toutes pleines et débordent. C'est dû au fait que les emballages ne sont jamais compactés avant de les mettre dans les poubelles.
- ▶ **Déjections canines** : le civisme de chacun est attendu !! Un distributeur de sacs a été installé. Vos enfants vous en remercient par avance, ils n'auront plus à écrire à l'école (leur lettre se trouve sur le site).
- ▶ Points livres : ce sont des lieux d'échanges de livres, pas une décharge pour journaux et publicités, qui n'ont rien à y faire.
- ▶ L'installation aux points névralgiques de caméras mobiles va permettre de diminuer ces incivilités, indignes du niveau social des colotis.

ECHANGES

- ▶ **Remarque 1: Pacification de l'avenue Marcel Pagnol**
- ▶ Passage à 30 km/h, pourquoi pas. Il existe déjà une zone sur l'avenue Pagnol à 30 km/h encadrée pas 2 passages à voie unique. Lorsque je respecte cette limitation, alors dans 80 % des cas, je me fais klaxonner, doubler, voire coller pour me faire accélérer.
- ▶ Quand un bus scolaire s'arrête pour déposer des enfants, très souvent les voitures impatientes derrière le bus, double celui-ci sans visibilité et avec le risque qu'un enfant (même un ado) passe devant le bus.
- ▶ Pour moi il est plus question d'attitude qui ne peut être corrigée que par du contrôle et de la répression. Quelle que soit la limitation, cela ne règlera en rien le problème de la vitesse.
- ▶ Sans parler de haies mal ou non taillées qui obligent à marcher sur la route afin de protéger un enfant ou un animal, où les comportements des conducteurs sont dangereux.
- ▶
- ▶ Zones d'accès et retournement pour véhicules de secours.
- ▶ Ces zones sont de plus en plus prises pour des zones de stationnement des véhicules, ce qui est d'abord dangereux quand on veut rentrer chez soi et d'autre part inacceptable si des véhicules d'intervention devaient accéder. Ce sont également des incivilités et comme vous le rappelez dans le document support de l'AG, le pouvoir de police s'applique sur toutes les voies du Domaine. Ce la permettrait d'améliorer la sécurité de tous.
- ▶ **Réponse syndicat** : entièrement d'accord / sujet régulièrement évoqué avec la municipalité pour établir une action commune. A noter que c'est la municipalité qui est détentrice du pouvoir de police

Remarque 2

Vouloir instituer une zone "30" dans le domaine (ou simplement l'avenue Pagnol) me semble sans efficacité puisqu'il semble établi que la limitation à 50 n'est déjà pas respectée. A cette "zone 30", il faudrait associer une multiplication des contrôles "radars", ce à quoi je m'oppose dès lors que ces contrôles ne sont pas effectués aujourd'hui, pour faire respecter la limite de 50 km/h.

Réponse syndicat : bien noté la nécessité de renforcer les contrôles
Transmission faite à la municipalité.

Remarque 3 : il y a énormément de stationnement anarchique sur la ligne droite à l'entrée du domaine Sud. Difficulté de circuler par rapport aux bus et à certains conducteurs qui forcent le passage alors qu'ils roulent dans le sens des voitures garées pleine voie.

Par contre, nous n'entendons plus parler du sens interdit au désespoir de certains colotis. Par contre je remarque souvent que les personnes qui sont stationnées anarchiquement empruntent ce sens interdit.

A l'époque le sens interdit avait un sens primordial pour la santé des gens du domaine ainsi que de la route. Maintenant nous constatons bien qu'il n'a plus de sens.

Pouvons nous avoir un retour ainsi qu'un vote concernant ce sujet sensible ?

Réponse Syndicat:

Effectivement, ces stationnements permettent de casser la vitesse des colotis en transit sur ce bout de ligne droite. Ils sont compatibles avec la proposition de limitation 30.

Concernant le sens interdit, nous sommes d'accord sur son obsolescence, les démarches en cours se heurtent au veto de Cagnes sur mer.

Remarque 4

Concernant la pacification de l'avenue Marcel Pagnol, il nous semble que des passages piétons seraient vraiment nécessaires en face de la Bastide, pour rejoindre le parking. Ceux-ci permettraient également aux habitants de l'allée du Centaure de traverser à cet endroit pour aller dans la forêt ou à l'école (le trottoir de droite étant peu sécurisé). Nous avons déjà eu l'occasion de demander ces passages piétons à de nombreuses reprises, lorsque nos enfants étaient petits, mais désormais, avec le parking, nous espérons que quelque chose pourra être fait.

Concernant les 25K€ budgétés pour la vidéo-surveillance, nous y sommes (comme l'année dernière) opposés. Les seuls endroits où ces caméras pourraient être utiles sont les locaux poubelles, de manière à éviter les incivilités. Si ces caméras étaient installées, pourrait-on savoir à quels endroits et comment elles seraient utilisées ?

En vous remerciant par avance pour vos retours et le travail effectué

Ps : j'ai noté le manque de bénévoles. Nous pourrions éventuellement nous investir, mais avons peu de temps et de compétences techniques. A l'occasion, nous pourrions échanger sur vos besoins

Réponse syndicat : pour les passages piétons, entièrement d'accord, nous transmettons

Les données issue des caméras ne peuvent être exploitées que par les autorités compétentes détentrices du pouvoir de police. Une rétrocession ou une convention d'exploitation sera nécessaire.

Concernant la pacification, ces sujets ont déjà été évoqués auprès de la mairie et NCA. Une consultation - pétition peut être envisagée.....avec un, une, ou une équipe de volontaires pour s'en occuper en coordination avec le syndicat.

En ce qui concerne les compétences , celle de juriste nous seraient très utiles (recouvrement, incivilités, urbanisme.....)

Remarque 5

- ▶ Concernant le point : Déchetterie dépôt collectif de déchets verts (et de vos requêtes par courrier à la Métropole de Nice CA /Yann Pedini) :
- ▶ Vous notiez sur le site de ALDE que –« L’horizon s’assombrit » sur la collecte des végétaux.
- ▶ Outre l’ensemble de vos excellents arguments, il resterait aussi la possibilité que la Mairie de La Gaude organise un service communal
- ▶ comme le proposait sa concurrente (lu dans son tract à la dernière élection communal)

Réponse Syndicat

- ▶ Pour les déchets verts, effectivement le Maire a évoqué il y a quelques mois une possibilité via la Collectivité..... On attend et.....rien n'est moins sûr !!
- ▶ Une suggestion : si un colotis peut prendre l'initiative et en charge l'organisation d'une pétition ..ou consultation , le syndicat est preneur et s'y associera.

Remarque 6

- ▶ je tiens à remercier le bureau pour le travail accompli cette année encore et particulièrement toi en tant que directeur qui est la fonction principale de notre association
- ▶ Cet été, la pousse d'herbe le long des trottoirs a été flagrante et ne correspond pas à l'entretien que l'on peut attendre d'un lotissement de standing. je sais que les produits utilisés par le passé sont interdits, mais une solution mécanique pourrait être envisagée les mois de forte pousse comme le pratique certaines municipalités (je l'ai vu à Nice) à l'aide de coupe-fils électriques avec batterie portées à dos d'homme, ou faire également sous-traiter cette activité.
- ▶ l'entrée de la cascade des pins comporte des végétaux qui ont au moins 35 ans. Dans le but d'amélioration, une murette et une replantation peut être envisagée. De même pour ce vieil escalier en traverse de bois vétuste.
- ▶ La DFCI est dans un état déplorable, la nature reprend ses droits, les municipalités de Cagnes et de la Gaude sont en défauts. Comment les contraindre à l'entretien ? il en va de la sécurité des colotis de l'allée d'Eridan et de Topaze. J'aurais bien aimé questionné notre maire ou son représentant à ce sujet en AG mais ce ne sera pas possible et pour cause.
- ▶ **Réponse syndicat :**
- ▶ Pour le désherbage des voies, différentes pistes sont expérimentées (dont mécanique à dos d'homme) mais pas de solutions satisfaisantes à ce jour. Le sujet, tout comme la végétation débordante, les déjections canines, les dépôts sauvages et les emballages non compactés dans les bacs jaunes, reste d'actualité; une mission à confier à un volontaire motivé au sein du syndicat !!!
- ▶ La piste DFCI est par convention sous gestion de la municipalité. Elle a été défaillante cette année. Rappel a été fait.
- ▶ Pour la végétation à l'entrée de la Cascade des pins, il faudra organiser une réunion des riverains pour définir l'aménagement.

Remarque 7

- ▶ Le crépi des murs du point d'accès à Topaze se dégrade depuis 20 ans. Il faudrait le refaire sans tarder pour assurer l'entretien et le bien vivre .
- ▶ Signé : l'ensemble des colotis de Topaze
- ▶ **Réponse du syndicat : au 1^{er} mars 2022**
- ▶ La demande est tout à fait légitime. En effet, la parcelle AS90 de 590m² est bien propriété de l'ALDE. Sur sa plus grande partie, elle est constituée d'une voie en surplomb.
- ▶ Cette question sera traitée dès que les signataires auront exprimé leurs votes à l'AG 2022. Pour info, à quelques jours de la clôture du scrutin, seulement un coloti sur les 5 s'est exprimé.

Bastide Haute : justification du vote avec abstention

- ▶ Nous avons hésité à voter contre pour finalement faire le choix de l'abstention, ce qui ne devrait pas avoir de conséquence pour la ALDE cette année, au vu du format non présentiel de l'AG qui ne permet pas de discussions.
- ▶
- ▶ Nous constatons depuis déjà de nombreuses années un refus quasi systématique de nos demandes, qui de notre point de vue n'ont jamais été excessive, et ce malgré le fait que nous représentions 20% des voix. Seul exception la location du parking et son aménagement, car la ALDE y trouve un intérêt
- ▶ 1/ Notre demande d'agrandissement du local poubelle en face de chez nous, qui nous aurait permis de faire une économie d'aménagement (et de frais de justice avec un de nos résident) et surtout d'avoir 2 places de stationnement supplémentaires. Je vous ai déjà dit que les arguments que vous avanciez n'était pas recevable de mon point de vue.
- ▶ Et surtout nous avons constaté que la ALDE à récemment agrandi les locaux poubelles ailleurs dans le domaine.
- ▶
- ▶ 2/Je vous avais demandé verbalement lors d'une entrevue si nous pouvions inclure l'abatage de certains de nos pins dans le programme de la ALDE, votre réponse avait été négative.
A ma surprise lorsque nous avons procédé à leur abatage vous m'avez dit qu'on aurait pu profiter du programme qui a été fait sur le domaine.
- ▶ C'est peut être la conséquence d'un malentendu et j'aurais peut être du faire une demande écrite, mais ce l'insistance n'est pas ma façon de faire. Quand on me donne une réponse orale j'en tiens compte.
- ▶
- ▶ D'ici la prochaine AG nous aurons à discuter d'un point important pour notre indépendance à savoir le devenir du parking extérieur.
- ▶ Le principe de la location nous rend dépendant de manière permanente de la politique de la ALDE, politique qui peut changer à tout moment sans tenir compte de nos intérêts.
Nous avons déjà discuté de la possibilité pour nous d'acquérir la parcelle ce qui d'ailleurs serait complètement logique, au vu de la situation, de l'intrication des 2 parcelles et surtout de l'usage de la parcelle ALDE.
- ▶ Cette parcelle a depuis toujours été utilisée par LA BASTIDE HAUTE, d'ailleurs le réseau électrique de l'éclairage de cette parcelle vient de notre installation électrique. Et si les plans son exact notre occupation déborderais sur la parcelle ALDE !
- ▶ Cette situation est certainement la conséquence d'approximation dans les choix et décisions du passé qu'il serait bon de régulariser.
- ▶ Il serait souhaitable d'arriver à une situation plus claire et pérenne, sans possibilité de changement d'utilisation de cette parcelle évidemment (pas de possibilité de construction par exemple)

Les membres de notre CS en copie de ce mail pourront s'il le désirent apporter d'autres éléments.

Bastide Haute : réponse du syndicat

- ▶ 1. Local poubelles : pour raisons de sécurité, l'ALDE a émis un avis défavorable, sachant que la parcelle contenant le local poubelle Av Pagnol appartient à la Commune.
- ▶ En revanche, l'ALDE a autorisé l'implantation du local poubelle sur sa parcelle.
- ▶ 2. L'ALDE a effectué la réfection de la voie d'entrée
- ▶ 3. Concernant l'abattage de vos pins lors de l'opération forestière en 2019, vos prédécesseurs et les nôtres n'ont pas jugé bon en 2007 d'inclure votre parcelle dans le plan simple de gestion (PSG).
- ▶ 4. Pour l'AR95, propriété de l'ALDE, celle-ci n'est pas à vendre. Actuellement, ce parking visiteurs est sous convention avec la Bastide Haute pour lui permettre de bénéficier d'un usage exclusif contre indemnités.



Nous contacter

➤ *Communications générales :*

webmaster.alde@gmail.com

➤ *Sujets financiers :*

tresorier.alde@gmail.com

alde.service.recouvrement@gmail.com

➤ *Sujets techniques (Régisseur) :*

alde.giga@gmail.com

➤ *Sujets de fond : directeur.alde@gmail.com*

➤ *Régisseur ALDE : (privilégier la communication par mail) 07 56 99 84 57*

➤ *SITE: domaine-etoile.org*

Merci de votre attention

